

VEILLE REGLEMENTAIRE

Directive européenne cadre sur l'eau

Consultation sur les enjeux de la gestion de l'eau à l'horizon 2015

Transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, la directive cadre sur l'eau (DCE) engage les pays de l'Union européenne dans un objectif de maintenir ou restaurer le bon état des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et intermédiaires) d'ici à 2015.

La mise en œuvre de cette directive nécessite de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine Normandie à l'horizon 2009 et d'adapter la planification de la gestion nationale des eaux. Il est prévu de consulter l'avis du public sur le projet de révision du SDAGE, à plusieurs étapes de la procédure.

L'ensemble des documents relatifs à cette consultation et à la mise en œuvre de la directive est disponible sur le site Internet de la DIREN Ile de France, qui assure la coordination technique de la démarche de planification sur le bassin Seine Normandie.

<http://www.ile-de-france.environnement.gouv.fr>

Avant projet de loi sur l'eau

Le ministère de l'écologie et du développement durable a transmis le 20 septembre 2004 un avant-projet de loi sur l'eau pour validation au Conseil d'Etat.

Cet avant-projet de loi vise deux objectifs fondamentaux :

- Donner les outils aux acteurs de l'eau pour reconquérir la qualité des eaux conformément aux objectifs de la directive cadre européenne et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et usages, dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau ;
- Donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux de transparence vis à vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

L'avant-projet permet d'atteindre d'autres objectifs et notamment moderniser l'organisation des structures fédératives de la pêche en eau douce.

La dernière version de l'avant-projet de loi est consultable sur le site du Ministère de l'écologie et du développement durable.

<http://www.ecologie.gouv.fr>



Marais du Grand Hazé

Avant projet de loi sur le développement des

Ce projet de loi adopté par l'Assemblée nationale et transmis le 15 octobre 2004 au Sénat, vise à adapter les modes d'intervention de l'Etat aux évolutions récentes du monde rural afin de renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

Son objectif est d'apporter des solutions pratiques pour le développement économique, social et environnemental des territoires ruraux, tenant compte de la diversité des situations, des campagnes traditionnelles aux zones périurbaines à dominante résidentielle.

Des dispositions particulières sont prévues pour la préservation et la mise en valeur d'espaces spécifiques dont les zones humides. Des dispositions concernant la chasse sont également insérées dans le projet.

La dernière version de l'avant projet est consultable sur le site du sénat.

<http://www.senat.fr>

Directeur de la publication : Xavier LEBRUN
Rédacteur-Conception : Virginie MOREAU

Impression : Monsieur Daniel LEGRAND, Imprimerie départementale du Calvados - Tirage : 1 500 exemplaires

Crédit photos : Conseil Général du Calvados, CATER de Basse Normandie, Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces naturels, CPLE des Collines Normandes

LA LETTRE DES S.A.G.E.

S.A.G.E. ORNE MOYENNE—S.A.G.E. ORNE AVAL—SEULLES

Bulletin d'information n°2

Novembre 2004



Restauration des milieux aquatiques naturels : un effort indispensable vers le bon état écologique des eaux

La qualité chimique de l'eau préoccupe les utilisateurs que nous sommes, du fait de la mise en péril des usages qui lui sont liés et en premier lieu, celui de l'alimentation en eau potable des populations.

Le bon état écologique des milieux aquatiques participe de la préservation de la qualité de l'eau et des activités humaines qui en dépendent.

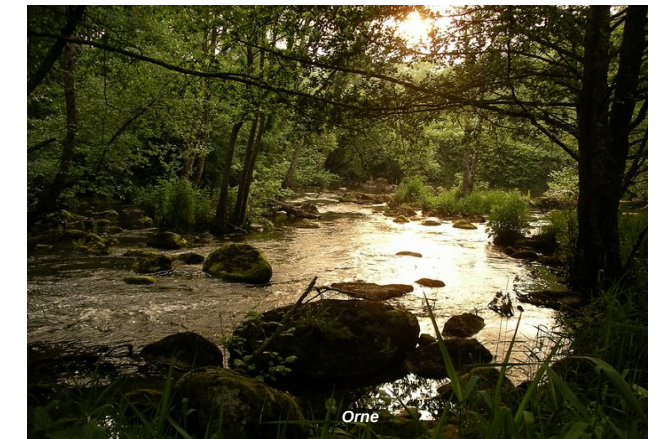
En effet, le fonctionnement biologique des rivières, des zones humides, des mares assure un rôle épurateur de l'eau et favorise le développement d'une richesse de vie aquatique.

Or, les facultés épuratoires des milieux aquatiques ont été mises à mal et fortement réduites durant le siècle dernier : assèchement des zones humides, multiplication des barrages, etc.

La dégradation de la fonctionnalité de ces milieux constitue une problématique, certes moins bien connue des usagers, mais néanmoins primordiale.



Bassin de l'Orne : zone humide du Grand Hazé



Orne

Avec la Directive-cadre sur l'eau du 23/10/2004 traduite en droit français en avril 2004, l'Europe recentre la reconquête de la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques au cœur des politiques de l'eau des états membres, en fixant un objectif ambitieux de bon état écologique des eaux à échéance 2015.

Pour une gestion efficace de la ressource en eau, la réflexion menée autour de l'élaboration des SAGE de l'Orne et de la Seulles se doit d'intégrer cet objectif.

A l'aube de la parution d'une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques, cette lettre des SAGE naît de la volonté des membres des Commissions Locales de l'Eau de sensibiliser chacun de nous à ces notions nouvelles.

Au sommaire de ce numéro thématique

Dossier spécial : problématique du cumul des plans d'eau	p 2
Résultat de l'inventaire des plans d'eau des SAGE	p 3
Gestion et protection des milieux aquatiques : retours d'expérience	p 3
Veille réglementaire:	p 4
Mots des présidents et actualités des SAGE :	Feuillet central

Dossier :

Problématique de l'impact du cumul des petits plans d'eau

La création d'un plan d'eau peut avoir un impact sur la ressource en eau, les milieux aquatiques ou les milieux humides ; elle peut également présenter des dangers en terme de sécurité et de salubrité publiques.

C'est la raison pour laquelle, la **création ou la modification de plan d'eau** est soumise d'une part à autorisation du maire par le Règlement Sanitaire Départemental et d'autre part, à un **régime d'autorisation / déclaration préalable** en fonction de la surface du plan d'eau et de son mode d'alimentation.

La **multiplication de plans d'eau en dérivation**, généralement d'agrément et de taille inférieure aux seuils réglementaires, est préoccupante car au même titre que les plans d'eau plus importants, leur accumulation génère des conséquences sur l'équilibre écologique des cours d'eau.



Des conséquences en chaîne sur la qualité de la ressource en eau et des milieux

Un plan d'eau, même de petite taille, contribue à modifier la qualité physico-chimique et biologique des eaux courantes qu'il barre ou dérive en partie.

L'incidence des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau varie selon que l'étang est construit en barrage (le plus néfaste) ou en dérivation.

L'impact est notamment dommageable sur les petits cours d'eau de première catégorie piscicole, situés à l'amont des bassins.

La création de tous nouveaux plans d'eau doit donc se produire dans un cadre prenant en compte la préservation du milieu naturel.



Pour en savoir plus :

DDAF de l'Orne : 02 33 32 50 47

DDAF du Calvados : 02 31 24 99 99

L'accumulation de plans d'eau en barrage ou en dérivation d'un cours d'eau génère un **ralentissement de l'écoulement naturel** des eaux superficielles, qui entraîne des effets directs ou indirects sur l'ensemble des équilibres biologiques du milieu aquatique.

Dégradation de la qualité physicochimique des eaux de surface

Le réchauffement estival, le refroidissement hivernal, la diminution de la teneur en oxygène dissous, l'accumulation de sédiments, la fixation de l'azote et du phosphore sont autant d'impacts directs sur la qualité des eaux de rivière générés par le cumul de plans d'eau.

La **vidange d'un plan d'eau** est également susceptible d'avoir une incidence sur le cours d'eau vers lequel se fait la vidange. C'est pourquoi cette activité est soumise à autorisation ou à déclaration selon son impact potentiel.

Dégradation de l'état biologique de la rivière (modification des habitats et perturbation des cycles biologiques des espèces)

La dégradation de la qualité de l'eau, la sédimentation des vases et la banalisation du milieu induisent de **fortes modifications des conditions de vie animale et végétale** dans la rivière. Le cumul de plans d'eau au fil de l'eau perturbe notamment le maintien des **espèces piscicoles** (colmatage des lieux de ponte, modification des conditions thermiques de reproduction, perturbation de la circulation ...).

Il en résulte un **déséquilibre** et un **appauvrissement du patrimoine biologique** du fait du **maintien d'espèces moins exigeantes** et plus résistantes à un milieu dégradé, comme celles provenant de l'eau stagnante des plans d'eau ou des étangs (gardon, perche, etc.).

Il apparaît nécessaire pour **sauvegarder le patrimoine piscicole** et **préserver la capacité de récupération du cours d'eau** de limiter le foisonnement des plans d'eau.

Etude :

Résultat de l'inventaire des plans d'eau des SAGE

1 600 plans d'eau ont été recensés, soit un peu plus de **403 hectares** à l'échelle des deux territoires de SAGE.

Ces plans d'eau sont artificiels ; 3% sont de grande taille (plus de 10 000 m²), **43% des plans d'eau sont inférieurs à 1000 m²**.

Des zones très vulnérabilisées par le cumul de petits plans d'eau ont été identifiées notamment sur certaines têtes de bassin (Laize, Rouvre, Guigne, Thue notamment).

Méthode d'inventaire

L'examen de **photographies aériennes de 2001** des deux territoires de SAGE a permis d'identifier puis de cartographier la majeure partie des **plans d'eau plus de 100 m²** associés au réseau hydrographique. La fiabilité de la méthode utilisée a été vérifiée sur le terrain.

Création d'une base de données

Pour chaque plan d'eau recensé, des informations caractéristiques ont été notées (surface, sous bassin versant concerné, type de communication avec le réseau hydrographique, etc...) afin de constituer une base de données, qui sera prochainement intégrée au Système d'Information Géographique du SAGE.

Ces informations pourront être croisées avec d'autres types d'informations sur l'état des bassins et de la ressource en eau, à des fins de diagnostic des problématiques locales de gestion de l'eau.

Secteurs vulnérabilisés par le cumul des plans d'eau

La connaissance de ces secteurs constitue un appui supplémentaire aux réflexions à mener pour **établir des préconisations d'actions pertinentes et adaptées aux territoires des SAGE**.

Retour d'expérience : Gestion et protection des marais intérieurs et littoraux

Le Grand Hazé constitue la plus grande zone marécageuse de l'Orne.

Des animations proposées aux écoles et ouvertes à un large public permettent de faire découvrir les richesses et l'intérêt de ce marais de **165 hectares**, situé sur le bassin de la Rouvre et acquis par le Conseil Général de l'Orne.

L'**arrêté préfectoral de protection de biotope** de 1987 permet la protection de plusieurs espèces dont la Grande Douve, la Chouette Chevêche, la Cigogne noire, le Martin pêcheur, etc..

Un **comité technique** regroupant des chasseurs, pêcheurs, naturalistes, scientifiques et services de l'Etat, est chargé d'assurer la gestion du site ; des chevaux camarguais et des bovins écossais sont chargés d'entretenir en douceur les milieux par leur pâturage.



Les marais de Graye-sur-Mer comptent parmi les dernières zones humides arrières-littorales du Calvados.

Situés sur les voies côtières de migration des oiseaux, ces marais sont inscrits dans le Programme Natura 2000 pour leur intérêt ornithologique.

Actuellement, **24 hectares du marais** acquis par le **Conservatoire du littoral** sont gérés par le **Syndicat Mixte « Calvados Littoral Espaces Naturels**.

Pour favoriser la conservation des milieux naturels des marais de Graye-sur-Mer le Syndicat met en œuvre un **calendrier spécifique d'opérations d'entretien de cet espace sensible**, défini en fonction de la préservation du milieu et des cycles naturels des espèces floristiques et faunistiques.

Le mot du Président de la C.L.E. Orne moyenne



L'élaboration de l'état des lieux du **SAGE « Orne moyenne »** a confirmé l'intérêt des acteurs locaux pour la gestion de l'eau.

Ce travail résulte de la réflexion de vos représentants au sein de la Commission Locale de l'Eau (élus, usagers, socio professionnels) du SAGE. Il permet d'ores et déjà d'entrevoir les **grandes problématiques qualitatives et quantitatives de gestion de notre ressource en eau**. Ces données de référence guideront la définition de préconisations de gestion adaptées aux spécificités de notre territoire.

L'excellente collaboration avec la commission Locale de l'Eau du **SAGE « Orne aval Seulles »** permet aux deux démarches d'avancer au même rythme. Les commissions mettent en commun leur réflexion sur certaines thématiques, telles que la gestion quantitative des eaux.

Cette **collaboration** sera garante de la cohérence et de la logique des futures préconisations de gestion à l'échelle du bassin. La prochaine constitution de la CLE du **SAGE « Orne amont »** permettra d'étendre cette coordination à l'intégralité du bassin de l'Orne et fortifier ainsi la dynamique locale de concertation.

En imposant une mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de protection définis par les SAGE, la législation actuelle prévoit que les décisions liées à l'aménagement du territoire devront tenir compte de la gestion de l'eau ; du fait, les SAGE constitueront les **outils de base d'une politique locale de l'eau fondée sur la réflexion collective des usagers**.

Pascal ALLIZARD

Le mot du Président de la C.L.E. Orne aval-Seulles



Loin de remettre en cause notre politique de l'eau, la **Directive Cadre sur l'Eau** confirme et renforce le principe de gestion de l'eau français, en fixant des objectifs plus ambitieux, dont principalement l'atteinte du bon état des ressources et des milieux aquatiques à l'horizon 2015.

Cette directive prévoit d'**élargir l'habituel cercle de la concertation sur la gestion de l'eau au public**, qui sera informé et consulté aux étapes clés de la planification de la démarche.

Cette consultation du public n'est pas sans rappeler le devoir d'information des Commissions Locales de l'Eau, vis-à-vis des citoyens du bassin de l'Orne et de la Seulles, sur les projets de SAGE.

La consultation du public ne sera efficace que si celui-ci est préalablement et régulièrement sensibilisé aux enjeux locaux de la gestion de l'eau. C'est la raison pour laquelle les Commissions Locales de l'Eau doivent dès à présent s'attacher à mener des **actions pédagogiques de sensibilisation et de communication sur l'eau**, permettant à chacun de s'informer et d'en comprendre les enjeux.

Si l'année 2005 s'annonce sous le signe de la **définition des enjeux territoriaux des SAGE**, elle doit aussi aboutir à un plan de communication impliquant les

Etat d'avancement des S.A.G.E.

Les **états des lieux** des S.A.G.E. « Orne moyenne » et « Orne aval-Seulles » devraient être **approuvés en C.L.E.** lors du **premier trimestre 2005**.

La **phase suivante**, correspondant au **diagnostic**, débutera dans le même temps et sera réalisée par un bureau d'études suivi par la cellule d'animation et un comité de pilotage.

Lutter contre les inondations sur l'intégralité du bassin de l'Orne....

Le Syndicat Mixte de lutte contre les inondations de l'Orne est maître d'ouvrage d'une étude de bassin confiée au bureau d'études BURGÉAP.

La première phase de l'étude, consistant en la description des bassins versants (occupation du sol, climatologie, débit des cours d'eau, zones inondables...), a été présentée au Syndicat en juin dernier. Ensuite BURGÉAP a rencontré les élus et riverains touchés par les inondations.

Le bureau d'études a effectué une présentation des résultats des deux premières phases de l'étude aux membres des commissions thématiques. « Gestion quantitative des eaux » des S.A.G.E. qui se sont réunies conjointement le 29 novembre 2004 à Thury-Harcourt.

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

SAGE Orne moyenne

Président :

Pascal ALLIZARD, Vice-Président du Conseiller général du Calvados

Vice-Président :

Jean-Claude LEBAILLY, Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme

Collège des élus :

Yannick SOUBIEN, Vice-Président du Conseil Régional de Basse-Normandie
 Sonia LAFEY, Conseiller Régional de Basse-Normandie
 Michel GRANGER, Conseiller général du Calvados
 Paul CHANDELIER, Vice-Président du Conseil général du Calvados
 Maurice DURON, Conseiller général de l'Orne
 Amaury de SAINT-QUENTIN, Conseiller général de l'Orne
 Henri MAUBERT, Conseiller général de l'Orne
 Daniel LIEGARD, Maire de St Pierre-du-Bu
 Henri LENVOISE, Maire du Plessis-Grimoult
 Marie-Paule LABEY, Maire de Pontécoulant
 Claude HERGAULT, Maire de Clécy
 Roland AUDOUX, Maire de La Hoguette
 Gérard LETOT, Maire de Goupillières
 Henri MAUGIS, Maire de Pointel
 Jérôme NURY, Maire adjoint de Tinchebray
 Pierre SALLES, Maire d'Aubusson
 Jean GOJJON, Maire de Montilly
 Daniel DUBOIS, Maire de La Lande Patry
 Yves MOUTY, Maire de Neuville-au-Houlme
 Guy GRAVELAT, Maire de St Maurice-du-Désert
 Michel LEBARON, Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize
 Gérard PARIS, Président de la Communauté de Communes de la Suisse Normande
 Pierre SAUQUES, Président de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis

Collège des usagers :

Thierry LEMOIGNE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados
 Claude HAMON, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne
 Gilles BUNEL, Chambre d'agriculture du Calvados
 Jean-Luc DELAUNAY, Chambre d'agriculture de l'Orne
 Xavier LEBRUN, Comité Départemental de Tourisme du Calvados
 Roland CAILLAUD, Comité Départemental de Tourisme de l'Orne
 Louis REMONDIÈRE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados
 Jacques BONNET, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
 Patrice VOLARD, Ligue de Normandie de Canoë-kayak
 Louis VENUTO, Association Rivières et Bocages de Basse-Normandie
 Nicole LOTTIN, Association Faune et Flore de l'Orne
 Françoise LEPRINCE, Comité de liaison des consommateurs du Calvados
 Yvonne SERGENT, Comité de liaison des consommateurs de l'Orne

Collège de l'Etat :

Monsieur le Préfet Ile-de-France, coordonnateur de bassin
 Monsieur le Préfet du Calvados
 Monsieur le Préfet de l'Orne
 Monsieur le Directeur de la DDAF du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DDAF de l'Orne
 Monsieur le Directeur de la DDASS du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DDASS de l'Orne
 Monsieur le Directeur de la DDE du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DIREN Basse-Normandie
 Monsieur le Directeur régional de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 Monsieur le Directeur de la DIREN Basse-Normandie
 Arnaud RICHARD, Conseil Supérieur de la Pêche
 Monsieur DARTHOU, Electricité de France

SAGE Orne aval—Seulles

Président :

Philippe DURON, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

Vice-Président :

Xavier LEBRUN, Vice-Président du Conseiller général du Calvados

Collège des élus :

Philippe BONNEAU, Vice-Président du Conseil régional de Basse-Normandie
 Josiane LOWY, Conseiller régional de Basse-Normandie
 Henri GIRARD, Vice-Président du Conseil général du Calvados
 André LEDRAN, Conseiller général du Calvados
 Christian MARIE, Maire de Lingèvres
 Michel GRIMAUD, Maire de Graye-sur-Mer
 Jean-Claude DEBAUDRE, Maire du Locheur
 Olivier PAZ, Maire de Merville-Franceville
 Bruno DESTORS, Maire de Bénay-sur-mer
 Pascale PREEL, Maire adjoint de Caen
 Hubert PICARD, Maire de Clinchamps-sur-Orne
 Jean-Claude CARABEUF, Maire de Saint-André-sur-Orne
 Claude LECLERE, Maire de Fleury-sur-Orne
 Jean-Pierre MALO, Maire d'Asnelles
 Daniel FRANCOISE, Président du Syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen
 Georges ROUE, membre du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seulles
 Pierre LEFEVRE, membre du Syndicat intercommunal à vocation multiple du Pré-bocage
 André PREVERT, membre Syndicat intercommunal du Val de Fontenay

Collège des usagers :

Thierry LEMOIGNE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados
 Robert de FORMIGNY, Chambre d'agriculture du Calvados
 Membre de la Section régionale conchylicole Normandie-Mer du Nord
 François BAZIN, Comité régional de canoë-kayak
 Gérard CORSET, Union fédérale des consommateurs « Que Choisir »
 Georges DELRIEU, Association des riverains de l'Orne « Louvigny Anti-Crues »
 Christian PERRIER, Syndicat départemental de la propriété foncière agricole
 Roger POTARD, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados
 Geneviève ROUSSEL, membre du Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
 John PHILIPOT, Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières TOS

Collège de l'Etat :

Monsieur le Préfet Ile-de-France, coordonnateur de bassin
 Monsieur le Préfet du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DDAF du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DDASS du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DDAM du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DDE du Calvados
 Monsieur le Directeur de la DIREN Basse-Normandie
 Monsieur le Directeur régional de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 Monsieur le Directeur de la DIREN Basse-Normandie
 Arnaud RICHARD, Conseil Supérieur de la Pêche